



Job d'été et code du travail....

Par **dreamunivers**, le **05/06/2009** à **13:24**

Bonjour,rnrndans le cadre d'un job de saisonnier de deux mois (juillet et aout) j'aimerais savoir quel est le temps de travail maximum à faire par semaine et s'il y a des repos hebdomadaires obligatoires.rnrnJe suis étudiant à Lille et je devrais normalement travailler deux mois dans le sud du coté de Perpignan. Il n'y a encore aucun contrat de travail signé actuellement et avant de faire le pas, j'aurais voulu savoir si les propositions qui m'ont été faites sont honnêtes (je ne pense pas). je serais susceptible de travailler dans la restauration rapide (ils vendent pizzas , sandwischs, Kebabs ...).rn rn9 heures/jours rn7j/7 (sans congé hebdomadaire)rnpour la somme de 1500 euros NET / moisrnrnest-ce normal ?? rnque puis-je demander notemment en ce qui concerne les cengés hebdomadaires et/ou salaire?rnrnMerci de me répondre rapidement , car je n'ais pas envi de faire le voyage pour me faire exploiter à outrance.

Par **Vincent**, le **21/06/2009** à **18:19**

Bonjour,rnrnIl existe des durées maximales au-delà desquelles aucun travail effectif ne peut être demandé. Ces durées maximales de travail s'imposent également au salarié qui cumule plusieurs emplois. rnSauf dérogation, les durées maximales sont fixées à : rn 10 heures par jour ; rn 48 heures par semaine ; rn 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives. En outre, les salariés doivent bénéficier d'un repos quotidien de 11 heures au minimum et d'un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoutent les heures de repos quotidien.rnrnsource : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/duree-du-travail/duree-legale-du-travail.html>